

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

 MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
 PREVOYANCE SOCIALE

 DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

 DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

RECTIFICATIF N° 82/412 du 6/5/1962
 MTFP/DGTFP/DFP

au décret n° 80/061/MJT.DGTFP.DFP du 6/2/80
 portant intégration et nomination de Certains
 Officiers de l'Armée Populaire (APN) dans les
 cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
 Services Administratifs et Financiers - SAF -
 (Administration Générale) en ce qui concerne
 le Capitaine OKONGO Nicolas.

 LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

AU LIEU DE :

ARTICLE 1ER.-

OKONGO Nicolas	Capitaine	1070	Administrateur	4°	1110	MFN
----------------	-----------	------	----------------	----	------	-----

ARTICLE 1ER.-

LIRE :

D.C.F.

OKONGO Nicolas	Capitaine	1160	Administrateur	5°	1190	MEN
----------------	-----------	------	----------------	----	------	-----

Le reste sans changement

Brazzaville, le 6 Mai 1962

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
 Nationale,

Antoine NDINGA-OBAMA.-

Le Ministre du Travail et de la
 Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1	D.B.	3	DOSSIERS	2
DGTFP/DFP	3	D.C.F.	1	INTERESSE	1
DFP/DST	1	M.E.N.	1	SGCM/DC	2

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A I, des Services Techniques (Statistique) dont les noms suivent : A C C = néant

CATEGORIE A, HIERARCHIE I ING2NIEURS STATISTIENS
ECONOMISTES

Pour le 3° échelon

A 2 ans

MM. \ DIABATANTOU Dieudonné
 \ N'GOMBA André

MINI-INDUSTRIE
C N S E E

Pour le 4° échelon

A 2 ans

MM. \ MOUMELO-KATOULA Michel
 \ PAMBOU René-Benjamin

U D E A C
C N S E E

A 30 mois

Mr. \ KIBENGA Albert

C N S E E

ARTICLE 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans,

Pour le 3° échelon

Mr. NGUEIBILI Jean

MINI/PLAN



.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A I, des Services Techniques (Statistique) dont les noms suivent : A C C = néant

CATEGORIE A, HIERARCHIE I INGENIEURS STATISTICIENS
ECONOMISTES

Pour le 3° échelon

A 2 ans

MM. \ DIABATANTOU Dieudonné
 \ N'GOMBA André

MINI-INDUSTRIE
C N S E E

Pour le 4° échelon

A 2 ans

MM. \ MOUMELO-KATOULA Michel
 \ PAMBOU René-Benjamin

U D E A C
C N S E E

A 30 mois

Mr. \ KIBENGA Albert

C N S E E

ARTICLE 2. - Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans,

Pour le 3° échelon

Mr. NGUEIBILI Jean

MINI/PLAN



.../...

Pour le 4^o échelon

Mr. MOUANGA

Basile

B.P. ECONOMIE PLAN

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et Communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 6 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Finances,

ITIHI-OSSETOUMBA LEKOUNZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

-JORPC	1
-D F P	8
-D B	2
-D C F	2
-DOSSIER DFP	20
-DOSSIER CNSEE	20
-INTERESSES	14
-SGCM/BC	2